



Accord matinales filmées pour les technicien·nes, pourquoi avons-nous signé ?

Les organisations syndicales CGT, SUD et UNSA ont signé le 29 août un accord reconnaissant la contribution des technicien·nes du réseau ICI à la diffusion des matinales filmées sur France Télévisions.

Cette signature mérite d'être expliquée au regard des attentes légitimes des technicien·nes et des enjeux qui entourent le développement de la vidéo dans le réseau.

En premier lieu, il est important de souligner que cet accord porte **exclusivement sur le cadre spécifique des matinales filmées** puisqu'il repose sur un financement de France Télévisions et ne préjuge en rien des autres revendications que nous portons pour les technicien·nes du réseau.

Cet accord peut paraître insuffisant, pour autant, il marque **une avancée importante** : il permet pour la toute première fois de reconnaître officiellement la participation des technicien·nes à la matinale filmée et de les indemniser. Le montant de la prime est égal à celle des journalistes, mais inférieur à celle des animateur·ices (14€) qui sont nettement plus exposé·es de par leur image.

Bien évidemment, pour 9€ brut, il n'est **pas question de remplacer les éditeur·ices visuel·les**, ce qui serait moralement inacceptable et matériellement impossible. L'enjeu de cet accord est de définir précisément le cadre et les tâches que les technicien·nes doivent effectuer. Sans cadre négocié, nous ne doutons pas que les matinales filmées auraient pour autant été diffusées, avec un risque de transfert de tâches vers d'autres catégories de personnels.

Il était de notre responsabilité d'encadrer précisément cette activité.

Toutefois, cette signature ne constitue pas un aboutissement. Notre détermination reste entière pour obtenir l'ouverture d'une **véritable négociation** sur la reconnaissance de l'engagement des technicien·nes dans les **activités vidéo** et la prise en compte des nouvelles compétences exercées.

Paris, le 15 septembre 2026